|  |  |
| --- | --- |
|  | ASSOCIATION SPORTIVE DE***CHAMPS SUR MARNE FOOTBALL*****Stade Lionel HURTEBIZE - Place Mattéoti 01 60 17 50 78****Site internet : http//ascm77.footeo.com** |

**CHARTE de l’AS CHAMPS FOOTBALL**

(Comité Directeur du 6/6/2011)

Inscriptions - Cotisations

Toute personne désirant s’inscrire au Club doit faire, dans les meilleurs délais, toutes les démarches nécessaires à l’obtention d’une licence. Elle devra régler une cotisation valable du 1er juillet au 30 juin, son montant étant fixé par le Comité Directeur. Cette cotisation couvre le prix de la licence, l’assurance, les frais de compétitions, ainsi que les frais administratifs. **Seuls les joueurs licenciés ayant acquitté leur cotisation peuvent participer aux entraînements et aux compétitions**.

Esprit Sportif et Fair-play

En tout lieu et toutes circonstances, tout dirigeant, éducateur ou joueur de l’AS Champs en est le représentant. **Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables**.

Chaque licencié s'engage à être respectueux de toutes les règles de la présente charte et à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants et l'arbitre, lors des matchs ou entraînements. **Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension à l’exclusion définitive**. Dans ce dernier cas, la licence ne sera pas remboursée.

Entraînements

**La présence aux entraînements est obligatoire**.

Le joueur doit arriver 10 minutes avant le début de la séance, sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport et aux conditions météorologiques.

S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'en informer son éducateur.

En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'une rencontre, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur.

Matchs

**La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matchs**.

Le joueur arrive à l'heure du RDV fixé par son éducateur, en possession de son équipement de footballeur.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets…) est formellement interdit lors de la pratique du football.

**Tout joueur averti pour toutes autres raisons que des faits de jeu, recevant un 3éme carton jaune pendant le sursis ou un carton rouge quel que soit le motif devra automatiquement assumer la responsabilité de sa faute en remboursant le club du montant des amendes payées auprès du district ou de la ligue.**

A défaut de paiement dans les délais accordés, la licence pourra être retirée et le joueur ne pourra rejouer tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation.

Vestiaires

Les joueurs s'engagent à respecter les personnes, les locaux et le matériel mis à leur disposition. **Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à des sanctions disciplinaire et financière**.

Il est impératif de ne pas emmener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matchs. Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

Conseil de discipline

**Les sanctions sont prises par un conseil de discipline** dont les décisions s'imposent à tous et sont sans appel**.**

Pour les joueurs, il est composé de 3 membres du Comité Directeur, du responsable technique et de l’éducateur ou du dirigeant de la catégorie concernée. Pour les dirigeants et éducateurs, c'est le Comité Directeur qui se prononce.

Droit à l’image

J’autorise le club à publier sur son site Internet des photos sur lesquelles moi-même ou mon enfant est présent : Oui ❑ Non ❑

Joueurs mineurs

**Les parents s’engagent** :

* **à accompagner leurs enfants** sur les lieux des entraînements et des matchs. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors des horaires d’entrainement et de match.
* **à respecter les heures** de début et de fin des séances d'entraînements et de matchs et à prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.
* **lors des rencontres à l'extérieur à accompagner l'équipe** le plus souvent possible et/ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.
* **à fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange** propre y compris les chaussures, ainsi que le nécessaire pour prendre une douche.
* **à ne pas intervenir dans la prise de décision** des responsables ou dirigeants du club.

JE SOUSSIGNE, ………………………………………………………………….

**RECONNAIT AVOIR LU ET ACCEPTE LES TERMES DE LA CHARTE QUE JE M'ENGAGE A RESPECTER**

DATE :

Le licencié : **et** le représentant légal pour les mineurs :